

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 53B/09
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2174/s.478
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 539 (square du Bois). Transformation d'un immeuble de logements.
(Dossier traité par : S. Saoudi)

En réponse à votre lettre du 20 avril 2010 sous référence, réceptionnée le 21 avril, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 5 mai 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble de 8 logements situé à proximité directe des pavillons d'octrois signalant l'entrée du bois de la Cambre ainsi que de la très belle sculpture « Groupe équestre » de Jacques de Lalaing. Le projet est localisé dans l'emprise du square du Bois dit « square des milliardaires ». Il est également mitoyen avec l'immeuble de Léon Govaert situé au n°535 de l'avenue Louise, inscrit à l'inventaire du patrimoine monumental de Bruxelles.

La demande porte sur la transformation de l'immeuble avec extension de volume : un nouvel étage en recul serait construit pour accueillir un neuvième logement.

La Commission n'est pas favorable à la demande. Elle constate, en effet, ***que le square auquel appartient l'immeuble présente actuellement une grande régularité de gabarit qu'il ne convient pas de perturber.*** Le surhaussement proposé s'avèrerait d'autant plus malheureux qu'il viendrait en arrière plan de l'élégante toiture de l'immeuble mitoyen dû à Govaerts. La localisation de l'immeuble à proximité directe de l'angle fait que cette intervention serait, par ailleurs, fort perceptible et donc préjudiciable visuellement.

Etant donné que l'intervention est en dérogation avec les prescriptions urbanistiques en vigueur (RRU, titre I, articles 5 et 6) et compte tenu de ce qui précède, la Commission émet un avis défavorable sur la demande de surhaussement et demande que l'immeuble soit maintenu dans son gabarit actuel.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans